

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1212 Rect.

présenté par  
Mme Massat-----  
**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 19 par les mots :

« , notamment par la création d'un registre national du patrimoine alimentaire ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans son rapport, le Conseil national de l'alimentation élabore une série de propositions notamment pour créer un registre national du patrimoine alimentaire, à l'image du registre européen des indications d'origine, alimenté notamment par les inventaires régionaux (produits du terroir et recettes traditionnelles) du Conseil national des arts culinaires (CNAC), par le registre européen des appellations d'origine (AOP, IGP françaises) et par les codes des usages.

Le modèle alimentaire français repose sur un patrimoine culinaire et il nous appartient d'en assurer la défense.